

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS



Aux contribuables de la susdite municipalité

## **AVIS PUBLIC**

Lors de la séance ordinaire tenue le 24 avril 2023, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 470-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 384-2019 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS AFIN D'Y RENDRE APPLICABLE L'USAGE DE LOCATION À COURT TERME ET D'Y PRÉVOIR LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Ce règlement a reçu un avis de conformité par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Matawinie le **17 mai 2023**.

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : secretariat@st-felix-de-valois.com, pendant les heures de bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce dix-huitième jour du mois de mai deux mille vingt-trois.



Jeannoé Lamontagne Directeur général/greffier-trésorier

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et en ligne sur le site Internet de la Municipalité : <a href="www.st-felix-de-valois.com">www.st-felix-de-valois.com</a>, entre 10 h et 12 h, ce dixhuitième jour du mois de mai deux mille vingt-trois.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce dix-huitième jour du mois de mai deux mille vingt-trois.

Jeannoé Lamontagne Directeur général/greffier-trésorier